



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

Jeunesse & Restauration scolaire

TARIFS DES ESPACES ADOS

À compter de la rentrée scolaire 2024/2025

	TERRITOIRE - Ados						HORS TERRITOIRE
	T1 0 à 350 €	T2 350,01 à 550 €	T3 / TM 550,01 à 640 €	T4 640,01 à 970 €	T5 970,01 à 1200 €	T6 + 1200,01 €	
ADHÉSION							
Pour toute inscription (mercredis + soir + vacances)	Cotisation annuelle du 1 ^{er} septembre au 31 août : 10€						
VACANCES SCOLAIRES							
Forfait semaine Prix semaine 5 jours	20 €	25 €	35 €	40 €	45 €	50 €	75 €
Journée « SUR SITE »	5 €	7 €	8 €	10 €	11 €	12 €	18 €
Journée « SUR SITE » + Accueil d'un prestataire	7 €	9 €	10 €	12 €	13 €	14 €	21 €
Journée « SORTIE » + Transport	8 €	10 €	11 €	13 €	14 €	15 €	22,50 €
Journée « SORTIE » + Transport + Entrée	9 €	11 €	12 €	14 €	15 €	16 €	24 €

À noter : les repas doivent être apportés par le jeune (sauf info contraire sur le programme d'activités).

PROJETS SPÉCIFIQUES

Considérant les contraintes de coûts pour les projets spécifiques (séjours, mini-camps, etc.) :

T1 : QF < 350€ → 20% du coût du séjour / activités

T2 : 350,01€ < QF < 550€ → 25% du coût

T3/TM: 550,01€ < QF < 640€ → 30% du coût

T4 : 640,01€ < QF < 970€ → 35% du coût

T5 : 970,01€ < QF < 1200€ → 40% du coût

T6 : QF > 1200,01€ → 50% du coût

FAMILLES RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

Les familles pourront effectuer une demande de réservation à l'année par le formulaire d'inscription.

Cependant, le quotient familial (QF) étant réactualisé en janvier, le dossier est mis à jour en février afin d'ajuster les mensualités.

En cours d'année, les familles touchées par un évènement spécifique modifiant de manière conséquente leur QF (séparation, perte d'emploi, décès), devront s'adresser au directeur de l'Espace ados qui, **après vérification sur le service CDAP de la CAF** appliquera les modifications - **copie au régisseur pour une prise en compte à partir du mois suivant.**

FAMILLES RELEVANT DU RÉGIME MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Sur présentation de l'imprimé original, les familles pourront faire valoir les aides aux loisirs MSA. Toutefois, il leur sera demandé de verser au groupement l'intégralité du coût des activités et d'en demander le remboursement auprès de la MSA.

TARIF MEDIAN (TM)

Un tarif médian est appliqué aux enfants placés dans les familles d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et aux enfants déplacés d'Ukraine.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL (QF)

pour les familles qui ne disposent pas d'un numéro d'allocataire de la CAF des PO

Le quotient familial Cnaf (QF) est calculé de la façon suivante :

$$\text{Quotient familial} = \frac{1/12^{\text{e}} \text{ des ressources de l'année de référence} + \text{prestations mensuelles avant CRDS}}{\text{Nombre de parts}}$$

■ La base ressources correspond au total des « revenus nets fiscaux » tels que déclarés aux impôts déduction faite des pensions alimentaires versées uniquement (les abattements, 10%, frais réels, ou toute autre déduction fiscale ne sont pas pris en compte).

■ Prestations mensuelles avant CRDS : Prestations familiales et sociales avant CRDS dues par la Caf pour le mois concerné.

■ Nombre de parts : nombre de parts constitutives du foyer pour le mois concerné

■ Année de référence des ressources :

- Du 01-01-2024 au 31-12-2024 → ressources de l'année 2022
- Du 01-01-2025 au 31-12-2025 → ressources de l'année 2023

Téléchargez le dossier d'inscription sur : roussillon-conflent.fr